



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30**

**à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Vincent Meloche, Yves Métras, Sébastien Rémillard et Michel Vaillancourt, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Sont absents : Éric Payette, Marc-André Laberge.

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos et par visioconférence, vu la crise sanitaire actuelle. Il est 19h30.*

246-07-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Yves Métras**

**APPUYÉ PAR Michel Vaillancourt**

**ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier:**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
3. Période de questions
  - 3.1 Lettre d'une citoyenne, Mme Moïse
4. Direction générale
  - 4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de juin de la direction générale
  - 4.2 Adoption du règlement #414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261
  - 4.3 Présentation et adoption du Plan de communication municipal 2021
  - 4.4 Dépôt - Contribution financière du MAMH au projet « Bonification des infrastructures agrotouristiques physiques et virtuelles »
5. Greffe
  - 5.1 Avis de motion du 2<sup>e</sup> projet de règlement abrogeant le règlement #401 sur la tarification et services municipaux
  - 5.2 Adoption du règlement #416 modifiant le règlement #394 sur la gestion contractuelle
  - 5.3 Avis de motion - Règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes dans la municipalité
  - 5.4 Adoption du projet de règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes dans la municipalité
6. Ressources humaines
  - 6.1 Adoption des modifications au contrat d'embauche du directeur général
  - 6.2 Autorisation d'affichage : Coordonnateur des travaux publics et des services techniques
7. Finances
  - 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires (juin)
  - 7.2 Annulation d'intérêts sur un compte de taxes
  - 7.3 Dépôt - Lettre du MAMH en lien avec la subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
  - 7.4 Ristourne Desjardins 2020 versée aux membres
  - 7.5 Dépôt - Report des échéances de paiement 2021 pour les services de la SQ
8. Sécurité publique
  - 8.1 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 22 juin du Service incendie
  - 8.2 Adoption du Programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (version finale)
  - 8.3 Dépôt - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires par la MRC
9. Transports et voirie
  - 9.1 Adoption du règlement # 415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils (interdiction de circulation sur la Montée Sharpe)
  - 9.2 Dépôt - Programme d'aide à la voirie locale : Volet Projets particuliers d'amélioration
  - 9.3 Acceptation de soumission pour l'achat d'un souffleur à neige pour le Service de la voirie
  - 9.4 Dépôt - Correspondance du MTQ suite à la résolution 370-12-2020 adoptée en décembre 2020 (*Changements de signalisation des routes municipales*)
  - 9.5 Dépôt - Programme d'aide à la voirie locale : Volet Entretien des routes locales



10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Adoption du rapport d'activité du mois de juin du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc
  - 10.2 Dépôt - Récupération de tubulures d'érablières par Environek
  - 10.3 Octroi de mandat à François Poulin, ingénieur dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE
11. Urbanisme et environnement
  - 11.1 Adoption du rapport d'activité de l'inspecteur municipal (juin)
  - 11.2 Signalements et infractions pour juin
  - 11.3 Procès-verbal de la séance du CCU du 10 juin 2021
  - 11.4 Dépôt - Avis de notification pour le lot 6 442 126 en vue de la mise en place d'un réseau de sentiers pédestres
  - 11.5 Adoption du premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction de modification d'occupation d'un immeuble
  - 11.6 Avis de motion - Règlement décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité
  - 11.7 Adoption du règlement #418 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments
  - 11.8 Adoption du règlement # 419 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
  - 11.9 Projet de règlement 365-1 - Modification aux limites du P.I.I.A.
  - 11.10 Projet de règlement 275-3 - Obligation de céder une superficie de terrain et/ou paiement en argent pour fins de parcs ou terrains de jeux
  - 11.11 Adoption du premier projet de règlement 277-1 - Modification pour assujettir toutes les demandes de lotissement en zone PAE (ajouté)
  - 11.12 Demande de PIIA pour le 1375 route 209 (ajouté)
  - 11.13 Demande de PIIA pour le 3935 route 201 (ajouté)
  - 11.14 Demande de PIIA pour le 1199 route 202 (ajouté)
12. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 12.1 Paroisse St-Viateur : précisions sur l'ampleur de l'aide financière souhaitée
  - 12.2 Permission exceptionnelle pour vente de garage
  - 12.3 Dépôt - Commandite de 500\$ du Camping Lac des Pins pour la Fête de la St-Jean
13. Développement économique
14. Correspondance
  - 14.1 Fondation MIRA - Demande de don
  - 14.2 Crise du logement Haut St-Laurent - Demande de soutien
  - 14.3 Demande de soutien pour un projet concerné en lien avec la présentation de la criminalité et de la délinquance des jeunes du Haut St-Laurent
15. Divers
  - 15.1 Programme d'aide de la ministre Andrée Laforest pour aider les ménages à la recherche de logement
16. Documents à consulter
17. Parole aux élus
18. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue lundi 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

247-07-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt et appuyé par le conseiller Yves Métras

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 juin 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **3. Période de questions**

Puisque la séance est tenue à huis clos, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 est affiché sur le site internet de la Municipalité afin que les citoyens en soient informés et puissent, s'ils le désirent, transmettre leurs commentaires ou questions sur les sujets présentés. De plus, tout(e) citoyen(ne) ayant une question relevant du conseil municipal, peut l'adresser par écrit à l'adresse électronique [info@municipalitedefranklin.ca](mailto:info@municipalitedefranklin.ca) avant 12h00 (midi) le jour même de la séance du conseil et elle sera répondue, à la période questions prévue à l'ordre du conseil.

Question de Mme. Moïse

Un message adressé à la Municipalité de Franklin daté du 26 juin 2021 en regard à la fermeture d'un restaurant illégal se trouvant dans un garage d'un quartier résidentiel.

La citoyenne remet en question la fermeture du restaurant car, ce dernier apportait une meilleure offre à proximité du quartier en restauration et plats cuisinés. Il a été expliqué à la dame que la fermeture du restaurant est en concordance avec la Réglementation



municipale en vigueur. Malgré qu'il soit permis de faire la confection et la vente de produits locaux et artisanaux, sous certaines conditions précises prescrites par la Réglementation municipale, il est interdit d'opérer un restaurant dans cette zone urbaine.

Question de Louis Bruneau :

Le citoyen souhaite qu'on lui fournisse plus d'information sur un possible projet d'implantation d'usine d'asphalte dans le Canton de Havelock. Le Maire souhaite que le Directeur général puisse faire la demande auprès du Canton de Havelock pour ensuite mieux renseigner le citoyen M. Bruneau.

#### 4. Direction générale

##### 4.1 Dépôt et présentation du rapport mensuel de juin de la direction générale

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal le rapport mensuel pour le mois de juin 2021;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-07-2021

##### 4.2 Adoption du règlement # 414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de compétences et abrogeant le règlement #261

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce projet de règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion avec une présentation du présent projet de règlement été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 juin 2021 par le conseiller Vincent Meloche ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 261 ainsi que tout amendement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été lancé par le conseiller Vincent Meloche au cours de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'adoption dudit projet de règlement a été fait par le conseiller Éric Payette et Vincent Meloche au cours de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Vaillancourt, appuyé par le conseiller Vincent Meloche et résolu à la majorité des membres présents

D'ADOPTER le règlement # 414 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-07-2021

##### 4.3 Présentation et adoption du Plan de communication municipal 2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte les recommandations suivantes afin d'assurer le succès et la pérennité de la nouvelle stratégie de communication municipale, soient :

- QU'on prévoit l'embauche d'une ressource à temps partiel (2 jours / 7 à 14 heures par semaine) pour début d'entrée de poste en 2022;
- QUE, pour l'année 2022, cette ressource additionnelle pourra collaborer, à temps plein, à la réalisation des tâches suivantes :
  - Mise à jour du site internet;
  - Commercialisation et assurer le déploiement et les mises à jour du volet touristique du site internet municipal;
  - Rédaction des procès-verbaux;

250-07-2021



- Gestion des médias sociaux;
  - Rédactions des communiqués de presse;
  - Gestion des relations publiques;
  - Promotion des événements;
  - Rédaction du bulletin municipal;
  - Archivage;
  - Toutes autres tâches connexes administratives générées par les activités et développements de projets à l'interne.
- **QUE** le comité des Ressources humaines développe un affichage de poste durant les mois d'août et septembre pour prévoir un affichage début septembre;
  - **QUE** toutes autres recommandations énoncées clairement dans le plan de communication soient développées conjointement avec la Direction générale en vue de leur mise en place immédiate;
  - **QUE** le budget pour le référencement du site internet et du microsite soit adéquat, voire augmenté afin d'assurer une visibilité adéquate pour le développement de l'agrotourisme sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.4 Dépôt - Contribution financière du MAMH au projet « Bonification des infrastructures agrotouristiques physiques et virtuelles »**

Une lettre datée du 28 juin 2021 provenant de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, nous informe qu'une somme de 50 000 \$ nous sera versée dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité. Ce projet vise la bonification des infrastructures agrotouristiques physiques et virtuelles. En clair, le projet permettra l'aménagement d'un réseau cyclable à chaussée désignée avec la construction de deux haltes cyclistes, dont l'un est une terrasse, en vue d'une connectivité aux réseaux cyclables existants dans la MRC du Haut-St-Laurent et la création d'une plateforme web pour venir compléter l'offre agro-touristique à distance. La nature du projet vise d'abord la vitalisation du cadre de vie par le développement de services permettant la vente physique et virtuelle au profit des touristes ou visiteurs et contribuera à l'attractivité des milieux de vie par la bonification des conditions liées au désir de séjourner dans la MRC Haut-St-Laurent à des fins touristiques, ou encore pour s'y établir. De plus, le projet contribue aussi à la croissance des entreprises existantes et locales par le développement d'une meilleure signalisation (équipement) sur nos routes municipales avec un marquage au sol d'une chaussée désignée. Le leadership de la Municipalité servira de bougie d'allumage au projet afin de catalyser le développement et inter connectivité du réseau cyclable de la MRC.

Un projet de signalisation sera déposé au cours des prochaines séances du conseil.

### **5. Greffe**

#### **5.1 Avis de motion du deuxième projet de règlement abrogeant le règlement #401 sur la tarification et services municipaux**

251-07-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Métras à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter un deuxième projet de règlement abrogeant le règlement #401 sur la tarification et services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.2 Adoption du règlement # 416 modifiant le règlement # 394 sur la gestion contractuelle**

**ATTENDU QUE** le règlement # 394 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 11 février 2019;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 67 qui oblige les municipalités à apporter des précisions avant le 25 juin 2021 quant aux mesures favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700 \$);

**ATTENDU QUE** le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

**ATTENDU QUE** le Projet de loi n° 67 implique d'apporter des précisions à l'article 11.2 *Clauses de préférences, 11.2.1 Achats locaux et 11.2.2 Achats durables;*



ATTENDU QUE l'avis de motion relatif au présent Règlement a été dûment donné par la conseiller Vincent Meloche lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021 et que le projet de Règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE l'adoption dudit projet de règlement a été fait par le conseiller Vincent Meloche et Éric Payette au cours de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

252-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement # 416 modifiant le règlement # 394 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Avis de motion - Règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulotte dans la municipalité

253-07-2021 Avis de motion est donné par le conseiller Vincent Meloche à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulotte dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Adoption du projet de règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulotte dans la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut imposer un permis de séjour au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte située sur son territoire;

ATTENDU QU'une compensation pour les services municipaux dont bénéficie le propriétaire ou l'occupant d'une roulotte s'avère également une mesure d'équité pour l'ensemble des contribuables de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire ainsi se prévaloir de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil tenu le 5 juillet 2021;

254-07-2021 EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sébastien Rémillard et appuyé par le conseiller Vincent Meloche;

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement suivant soit adopté tel que déposé à la séance du conseil municipal du 5 juillet 2021 à la condition que ce règlement soit géré par des ententes avec les propriétaires des campings du Lac des Pins, Sandysun et la Pommerie;

QU'on mandate la direction générale à conclure lesdites ententes de gestion pour ensuite en faire l'adoption finale du règlement #417 concernant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulotte dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Adoption des modifications et ajustements promis au contrat d'embauche du directeur général

ATTENDU les conditions d'embauche entendues avec le directeur général actuel au moment de son entrée en poste;

ATTENDU la résolution #160-05-2021 confirmant la permanence d'emploi du directeur général en poste et la satisfaction du Conseil municipal;

255-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'approuver les modifications et ajustements promis au contrat d'embauche du directeur général tel que promis lors de son entrée en poste;

QUE ces nouvelles conditions soient effectives au moment de l'adoption de la résolution par le conseil municipal ainsi que les ajustements apportés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Autorisation d'affichage - Coordonnateur des travaux publics et des services techniques

ATTENDU le projet d'affichage de poste de Coordonnateur des travaux publics et des services techniques déposé au conseil municipal;

256-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'affichage du poste de Coordonnateur des



travaux publics et des services techniques tel que déposé lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Finances

### 7.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaire (juin)

257-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU D'approuver la liste des déboursés, du chèque no 25155 au chèque no 25211, du mois de juin pour un montant de 164 539,32\$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'approuver les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 36 060,57\$ pour la période du 31 mai au 26 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 Annulation d'intérêts sur un comptes de taxes

ATTENDU QUE le propriétaire associé au matricule F6791 90 1824 demande l'annulation d'intérêts sur son nouveau lot au Camping, son paiement ayant été appliqué sur son ancien terrain;

ATTENDU QUE le propriétaire associé au matricule F7586 62 1989 demande l'annulation d'intérêts, ayant eu un problème de transmission de son paiement à la date payable au 30 avril 2021, par son institution bancaire;

ATTENDU QUE le paiement des taxes fait par l'unique propriétaire des matricules F7390 49 6958, F7390 38 5070 et F7391 40 6152 n'a pas été saisi correctement par l'administration au moment du paiement;

EN CONSÉQUENCE,

258-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

D'annuler les intérêts au matricule F6791 90 1824, représentant la somme de 98,34 \$;

D'annuler les intérêts au matricule F7586 62 1989, représentant la somme de 187,61 \$;

D'annuler les intérêts au matricule F7390 49 6958, représentant la somme de 29,64 \$;

D'annuler les intérêts au matricule F7390 38 5070, représentant la somme de 32,32 \$;

D'ajuster les intérêts au matricule F7391 40 6152, représentant la somme de 0,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.3 Dépôt - Lettre du MAMH en lien avec la subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Un dépôt de lettre provenant du MAMH datée du 21 juin 2021 et adressée au Maire Douglas Brooks explique que la Municipalité de Franklin recevra une somme de 110 654 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). Cette somme octroyée découle du Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte où elle a durement été touchée par la pandémie.

### 7.4 Ristourne Desjardins 2020 versée aux membres

La ristourne de l'année 2020 d'un montant de 758,88 \$ nous provient de Desjardins, montant versé aux membres en fonction de leur utilisation des divers produits et services financiers.

### 7.5 Dépôt - Report des échéances de paiement 2021 pour les services de la SQ

Une lettre datée du 9 juin du Ministère de la Sécurité publique nous informe du report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec - année 2021. Du au contexte actuel de la pandémie, les dates d'échéance pour la facture 2021 seront reportées au 30 septembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## 8. Sécurité publique

### 8.1 Dépôt - Procès-verbal de la rencontre du 22 juin du Service incendie

Le procès-verbal du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### 8.2 Adoption du Programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

ATTENDU le dépôt du Programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone par la MRC du Haut St-Laurent;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

259-07-2021



**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras  
**ET RÉSOLU** d'adopter le Programme sur la vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone tel que déposé lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.3 Dépôt - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires par la MRC**

Un remboursement de 1 441,75 \$ nous parvient de la MRC du Haut St-Laurent dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires du ministère de la Sécurité publique.

**9. Transports et voirie**

**9.1 Adoption du règlement # 415 abrogeant le règlement # 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils (interdiction de circulation sur la Montée Sharpe)**

**ATTENDU QUE** le paragraphe 5° de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

**ATTENDU QUE** l'article 291 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

**ATTENDU QUE** l'article 291.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de faire une mise à jour quant à la réglementation de la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Vincent Meloche lors de la séance régulière du conseil tenue le 7 juin 2021;

**ATTENDU QUE** l'adoption dudit projet de règlement a été proposée par Yves Métras et secondé par Éric Payette;

**ATTENDU QUE** la seule modification du règlement 347-1 est l'ajout de l'interdiction de circulation des camions lourds et des véhicules outils empruntant la Montée Sharpe;

**ATTENDU QUE** cet ajout d'interdiction n'aura pas d'impact négatif sur le transport de matériaux des carrières et sablières toujours en opération sur le territoire municipal;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche, appuyé par le conseiller Sébastien Rémillard et résolu à la majorité des membres présents

**D'ADOPTER** le règlement # 415 abrogeant le règlement 347 sur la circulation des camions et des véhicules outils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Dépôt - Programme d'aide à la voirie locale : Volet particuliers d'amélioration**

Une lettre datée du 23 mai 2021, provenant du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, nous informe d'une aide financière maximale de 16 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité. Ceci fait suite à la recommandation de notre députée, Madame Claire Isabelle.

**9.3 Acceptation de soumission pour l'achat d'un souffleur à neige pour le Service de la Voirie**

**ATTENDU** le dépôt de la soumission de l'entreprise CBR Inc. pour un souffleur de marque Erskine hydraulique 48" qui permettra de déneiger les patinoires de Dek hockey durant l'hiver 2021 par le Service de la Voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**APPUYÉ PAR** le conseiller Yves Métras

**ET RÉSOLU** d'accepter ladite soumission de CBR Inc. pour un souffleur Erskine hydraulique 48" au coût de 10 857,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.4 Dépôt - Correspondance du MTQ suite à la résolution 370-12-2020 adoptée en décembre 2020 (Changements de signalisation des routes municipales à l'intersection de la route 201 et la rue de l'Église)**

Un document nous provient du Ministère des Transports à l'effet que, suite à l'analyse de notre demande en regard à la résolution 370-12-2020, le Ministère ne peut accueillir favorablement pour un réaménagement de l'intersection de la route 201 et de la rue de l'Église. Quelques scénarios nous sont soumis cependant. Il y a dispense de lecture lors de la séance.

260-07-2021

261-07-2021



**9.5 Dépôt - Programme d'aide à la voirie locale : Volet Entretien des routes locales**

Une lettre datée du 21 juin provenant du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, nous informe qu'une aide financière de 244 313 \$ nous sera accordée pour le dossier Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales.

**10. Hygiène du milieu**

**10.1 Adoption du rapport d'activité du mois de juin du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc**

ATTENDU le dépôt du rapport de juin du Chargé de projet du réseau d'égout et d'aqueduc;

262-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte ledit rapport du mois de juin et accepte les recommandations émises par le chargé de projet responsable du réseau d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.2 Dépôt - Récupération de tubulures d'érablières par Environek**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite jouer un rôle de leader en regard à la récupération de tubulures d'érablières

ATTENDU l'offre unique d'Environek quant à la récupération des tubulures d'érablières;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aller de l'avant avec un tel projet pour démontrer l'exemple en matière de récupération de tubulures d'érablières;

ATTENDU QUE les municipalités de Hinchinbrooke et le Canton de Havelock ont reçu l'information pour développer ledit projet de récupération conjointement avec la Municipalité de Franklin;

263-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte ladite initiative et développe un projet de récupération de tubulures d'érablière conjointement avec les propriétaires acéricoles de la municipalité avec ou sans la participation de la Municipalité de Hinchinbrooke ou du Canton de Havelock;

QUE les sommes prévues en vue du développement, la mise en place et le fonctionnement du projet soient perçues à même le surplus affecté ORDURE ET RECYCLAGE 55 93010 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3 Octroi de mandat à François Poulin, ingénieur dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE**

ATTENDU QUE la distribution de l'eau potable du secteur St-Antoine-Abbé se fait via un puits;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau du puits est excellente et aucun traitement de désinfection n'est appliqué;

ATTENDU QUE l'injection de chlore liquide permettrait toutefois d'assurer une protection maximale de la qualité de l'eau dans le réseau;

ATTENDU QUE l'installation d'un système de dosage de chlore doit être autorisée selon la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère de l'Environnement (MELCC) à cet effet;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

264-07-2021

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Franklin mandate François Poulin, ingénieur à :

- préparer et à soumettre, au nom de la Municipalité de Franklin, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;#
- délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée;
- produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable.

QUE la Municipalité de Franklin s'engage à :





- transmettre au MELCC l'attestation de conformité et un exemplaire du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le fabricant ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la Municipalité de Franklin autorise Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. Urbanisme et environnement

### 11.1 Adoption du rapport d'activité de l'inspecteur municipal (juin)

ATTENDU QUE l'inspecteur a déposé au conseil municipal le rapport d'activités municipales de juin de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

265-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.2 Signalements et infractions pour juin

ATTENDU QUE le responsable de l'urbanisme a déposé au conseil municipal le rapport des signalements et des infractions en cours;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie dudit rapport et attestent tous en avoir fait la lecture;

266-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit rapport. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance;

QU'un avis de motion et un projet de règlement sur les nuisances soient présentés au cours des séances prochaines du conseil municipal en vue de revoir les permissions pour certains commerçants à entreposer certains types de véhicules dans certaines zones sur le territoire municipal;

QU'un avis de motion et un projet de règlement sur les nuisances soient présentés au cours des séances prochaines du conseil municipal en vue de revoir les permissions et les exigences pour l'octroi d'adresses civiques pour tout type de bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.3 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU de la séance du 10 juin 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2021 a été remis aux membres du Conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

267-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prenne acte dudit procès-verbal. Il y a dispense de lecture du rapport lors de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.4 Dépôt - Avis de notification pour le lot 6 442 126 en vue de la mise en place d'un réseau de sentiers pédestres

ATTENDU QU'en date du 10 juin 2021, un chemin municipal est redevenu la propriété de la municipalité alors qu'il avait été effacé par la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE ce chemin appartient à tous les résidents;

ATTENDU QUE ce chemin s'inscrit dans une optique d'offrir des lieux de détente et de loisirs pour les résidents;

ATTENDU QUE ce chemin a été fermé à la circulation le 26 juin 1942;

ATTENDU QU'aucun acte notarié n'a été enregistré et que personne n'y a donné suite depuis lors;

ATTENDU QUE ledit chemin demeure la propriété de la municipalité depuis le 11 mai 1942;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt commun et du conseil municipal de rouvrir ledit chemin connu sous le nom de *Priest Side Road*;

268-07-2021

ATTENDU QUE ce chemin sera entretenu;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU D'OUVRIR le chemin à la randonnée à pied et à vélo;

QUE le Service d'urbanisme soit mandaté afin d'aviser les propriétaires des terrains



voisins et de l'officialisation du lot 6 442 126 en vue de la mise en place d'un réseau de sentiers pédestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 Adoption du premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction de modification d'occupation d'un immeuble**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute municipalité locale peut prévoir, l'adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble sur son territoire;

ATTENDU QUE plusieurs projets ne peuvent voir le jour car la réglementation est trop restrictive et ne laisse aucune place pour des projets qui sortent du cadre prévu par les règlements de zonage, de lotissement, de construction et sur les usages conditionnels;

ATTENDU QU'un avis de motion pour ce règlement a été donné le 7 juin 2021 avec la résolution 238-06-2021;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

269-07-2021

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le 1<sup>er</sup> projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, d'occupation d'un immeuble;

ET DE prévoir l'adoption du règlement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal du mois d'août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.6 Avis de motion - Règlement décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité**

270-07-2021

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Rémillard à l'effet que lui-même, ou en son absence un autre conseiller, déposera et présentera à une séance ultérieure un projet de règlement en vue d'adopter le Règlement décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la municipalité.

**11.7 Adoption du règlement #418 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.41 et 145.41.1 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute municipalité locale peut prévoir, l'adoption d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4, 6, 55 et 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut prévoir toute prohibition et peut adopter des règlements en matière de salubrité et de nuisance;

ATTENDU QU'en vertu des articles 127 à 147 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), suite à la citation d'un immeuble ou d'un site patrimonial, toute municipalité locale peut fixer par résolution des conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de l'immeuble ou du site en question. Ces conditions s'ajoutent à la réglementation municipale et peuvent porter sur l'ensemble du bâtiment;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments de la municipalité de Franklin n'ont pas été suffisamment entretenus et que cette vétusté cause un préjudice aux propriétés des voisins qui eux respectent la réglementation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en janvier 2021 Résolution 026-01-2021;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> projet de règlement à cet effet a été adopté par Éric Payette et secondé par Sébastien Rémillard lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

271-07-2021

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU D'ADOPTER le règlement #418 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.8 Adoption du règlement # 419 sur les ententes relatives à des travaux municipaux**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.41 et 145.41.1 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute municipalité locale peut prévoir, l'adoption d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments qui permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4, 6, 55 et 59 de la Loi sur les compétences



municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut prévoir toute prohibition et peut adopter des règlements en matière de salubrité et de nuisance;  
ATTENDU QU'en vertu des articles 127 à 147 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), suite à la citation d'un immeuble ou d'un site patrimonial, toute municipalité locale peut fixer par résolution des conditions relatives à la conservation des valeurs patrimoniales de l'immeuble ou du site en question. Ces conditions s'ajoutent à la réglementation municipale et peuvent porter sur l'ensemble du bâtiment;

ATTENDU QUE plusieurs bâtiments de la municipalité de Franklin n'ont pas été suffisamment entretenus et que cette vétusté cause un préjudice aux propriétés des voisins qui eux respectent la réglementation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en janvier 2021 Résolution 026-01-2021  
ATTENDU QU'un projet de règlement à cet effet a été adopté par Éric Payette et secondé par Sébastien Rémillard lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

272-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU D'ADOPTER le règlement # 419 établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **11.9 Adoption du règlement 365-1 – Modification aux limites du P.I.I.A**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté le 11 janvier 2021 pour modifier les limites du règlement P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 7 juin 2021 pour modifier les limites du règlement P.I.I.A.;

ATTENDU QUE cette modification n'est pas assujettie à l'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la réduction des zones d'application du P.I.I.A. répond aux objectifs du plan d'urbanisme;

273-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'ADOPTER le règlement 365-1 et ses plans tels que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11.10 Adoption du projet de règlement 275-3 – Obligation de céder une superficie de terrain et/ou paiement en argent pour fins de parcs ou terrains de jeux**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté le 7 juin 2021 pour modifier le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE cette modification a pour effet de modifier les opérations cadastrales assujetties aux cessions pour fins de parc;

ATTENDU QUE la modification des opérations assujetties répond aux objectifs du plan d'urbanisme et est dans l'intérêt commun d'assujettir les terrains déjà construits aux cessions pour fins de parc;

274-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'ADOPTER le projet de règlement 275-3 tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11.11 Adoption du premier projet de règlement 277-1 – Modification pour assujettir toutes les demandes de lotissement en zone PAE**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été adopté le 7 juin 2021 pour modifier le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE cette modification a pour effet d'assujettir toutes les opérations cadastrales en zone PAE au règlement #277 sur les plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE la modification des opérations assujetties répond aux objectifs du plan d'urbanisme et est dans l'intérêt commun d'assujettir les terrains déjà construits aux cessions pour fins de parc;

275-07-2021

ATTENDU QUE cette modification n'est pas assujettie à l'approbation référendaire;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

ET RÉSOLU D'ADOPTER le projet de règlement 277-1 tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11.12 Demande de PIIA pour 1375 route 209**

ATTENDU QUE les requérants ont déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans Franklin-Centre pour l'emplacement qui sera identifié 1375 route 209;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE la demande est complète et qu'elle respecte les objectifs du PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de faire droit à la demande;



276-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
ET RÉSOLU D'ACCEPTER la construction de la résidence telle que soumise.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.13 Demande de PIIA pour le 3935 route 201**

ATTENDU QUE le requérant a déposé une nouvelle demande de permis pour la construction d'un cabanon recouvert de vinyle;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE la demande précédente a été acceptée telle quelle;  
ATTENDU QUE la demande précédente a été autorisée par le conseil municipal;  
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de ne pas faire droit à la demande;

277-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras  
ET RÉSOLU DE REFUSER la nouvelle demande du requérant.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.13 Demande de PIIA pour le 1199 route 202**

ATTENDU QUE le requérant a déposé une nouvelle demande de permis pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale;  
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;  
ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du PIIA;  
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de faire droit à la demande;

278-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras  
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche  
ET RÉSOLU D'ACCEPTER la demande d'agrandissement telle que déposée.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. Loisirs**

**12.1 Paroisse St-Viateur : précisions sur l'ampleur de l'aide financière souhaitée**

ATTENDU le courriel du président de la Fabrique de la Paroisse St-Viateur nous informant qu'un don de 3 000 \$ serait très apprécié et comblerait une partie du manque à gagner dû à la pandémie;

279-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
ET RÉSOLU DE verser un don de 3000 \$ à la Paroisse St-Viateur desservant notre communauté.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.2 Permission exceptionnelle pour vente de garage**

ATTENDU l'article 1 du Règlement # 346 sur la tenue de ventes de garage limitée seulement aux fins de semaine précédant la Journée nationale des Patriotes et de la Fête du travail;

ATTENDU l'annulation de la vente de garage en mai, dû aux consignes gouvernementales à ce moment;

ATTENDU la demande de citoyens demandant une permission de la tenue de vente de garage avant les prochaines dates permises de la municipalité en septembre;

280-07-2021 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt  
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard  
ET RÉSOLU D'autoriser la tenue de ventes de garage les 23-24-25 juillet prochain.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.3 Dépôt - Commandite du Camping Lac des Pins pour la Fête de la St-Jean**

Une commandite de 500 \$ nous provient du Camping Lac des Pins afin de contribuer à la Fête de la St-Jean organisée par la Municipalité.

**13. Développement économique**

Aucun point à ce sujet.

**14. Correspondance**

Aucune correspondance.



**14.1 Fondation MIRA - Demande de don**

ATTENDU la demande de don reçue de MIRA;

281-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

ET RÉSOLU DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14.2 Crise du logement Haut St-Laurent - Demande de soutien**

ATTENDU la demande de soutien du CDC Haut St-Laurent pour *Au nom de la concertation large* liée à la crise du logement dans le Haut St-Laurent;

282-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras

APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14.3 Demande de soutien pour un projet concerné en lien avec la présentation de la criminalité et de la délinquance des jeunes du Haut St-Laurent**

ATTENDU la demande de soutien d'organismes membres de la Table jeunesse du Haut St-Laurent pour un projet concerné en lien avec la criminalité et de la délinquance des jeunes du Haut St-Laurent;

283-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU D'autoriser l'activité Bar sans alcool souhaitée dans le Parc Antoine-Labelle le 25 août prochain, tel que demandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15. Divers**

**15.1 Programme d'aide de la Ministre Andrée Laforest pour aider les ménages à la recherche de logement**

Une lettre provenant de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, annonce un programme d'aide aux municipalités pour aider les ménages à la recherche de logement.

**16. Documents à consulter**

Aucun document à consulter.

**17. Parole aux élus**

Aucun point relevé.

**18. Levée de la séance**

284-07-2021

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt

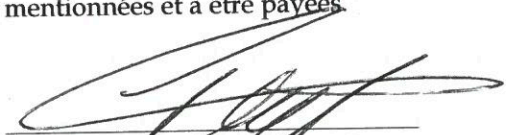
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 10h30.

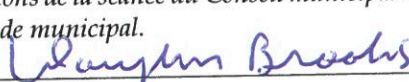
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

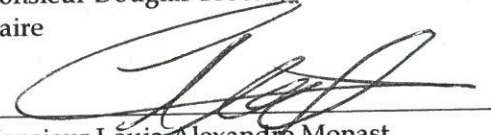
**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 5 juillet 2021, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

  
Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

  
Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier